

**Vœux  
de la Commission de gestion  
relatifs à l'exercice 2023**

**Réponses de la Municipalité**



La Municipalité remercie la Commission de gestion pour la transmission de ses vœux et y répond comme suit :

#### **Vœu n° 1 – Encourager la biodiversité et la lutte contre les îlots de chaleur**

*« Nous sommes très satisfaits que la Municipalité ait mis en place un programme de formation de ses jardiniers aux méthodes bio, avec la création d'espaces d'expérimentation de méthodes favorisant la biodiversité. De plus, lors de transformations sur le domaine public, la problématique des îlots de chaleur est prise en compte. Cependant, la majorité des jardins et terrains de notre commune appartiennent à des privés.*

*Nous encourageons donc la Municipalité à organiser régulièrement des actions de communication et de formation pour les privés et de soutenir des initiatives proposées par des associations poursuivant les mêmes buts et d'introduire dans le futur règlement des constructions les mêmes objectifs. »*

#### **Réponse de la Municipalité**

Admis.

La Municipalité organisera, dans le cadre notamment du Schéma Directeur de l'Est Lausannois (SDEL), des actions de communication et de formation destinées aux privés afin de sensibiliser la population au thème de la « nature en ville ».

De plus, il est prévu que les connaissances acquises par les jardiniers communaux, sur les différents espaces d'expérimentation, soient régulièrement communiquées au public. Cette transmission pourrait se réaliser, par exemple, un samedi en matinée selon le principe de « portes ouvertes » au public intéressé. Ces matinées pourraient être programmées dès l'été 2025.

La Municipalité soutient toutes initiatives d'intérêt public favorisant le bien-être de chacun. Cependant, ce soutien reste limité en fonction des disponibilités du personnel communal et des ressources financières. De plus, ces diverses aides publiques doivent également respecter le principe d'équité.

Finalement, le règlement du PACom I a introduit un nouvel indice de surface verte à respecter en zone à bâtir et le règlement du PACom II suivra très probablement le même principe.

#### **Vœu n° 2 – Mettre en œuvre le plan des énergies**

*« La Municipalité a mandaté une étude sur l'énergie, qui rassemble toutes les informations de consommation et de production, avec une projection des besoins en énergies de notre commune à l'horizon 2035. Des actions sont proposées pour répondre aux défis à venir. De plus, un nouveau poste de délégué à l'énergie et au développement durable sera créé en 2024.*

*Nous souhaiterions que la Municipalité identifie une liste de priorités, afin de mettre en œuvre ce plan des énergies par des actions concrètes détaillées, avec un agenda à court et moyen terme. »*



### Réponse de la Municipalité

Admis.

La Municipalité confirme que la fixation des priorités, dans le cadre du Plan Energie et Climat Communal (PECC), est actuellement en cours d'élaboration.

#### **Vœu n° 3 – Pérenniser les mesures d'économie d'énergie**

*« Nous saluons les mesures initiées par la Commune en 2022 dans le contexte de crise énergétique pour réduire la consommation énergétique.*

*Nous émettons le vœu que la Commune poursuive ses efforts d'économie, en particulier en pérennisant les mesures les plus efficaces comme la réduction de l'éclairage public et ornemental de minuit à 5h du matin et la baisse de la température de chauffage dans les écoles, bureaux, garages et hangars. »*

### Réponse de la Municipalité

Admis.

Comme indiqué dans la Communication municipale au Conseil communal N° 684 / 2024 - Bilan des mesures d'économie d'énergie au sein de la Commune en 2023, la Municipalité a pour objectif de pérenniser, voire encore optimiser, lorsque cela sera possible, la plupart des démarches d'économies d'énergie mises en œuvre.

Seront notamment maintenues les mesures de réduction de l'éclairage public, sous réserve de nouvelles directives cantonales ou fédérales en la matière, les démarches d'économies d'électricité au sein de l'Administration communale, ainsi que les nouvelles modalités d'exploitation de certaines infrastructures, telles que la patinoire foraine et la buvette attenante. Concernant l'énergie thermique, l'effort sera également maintenu, sous réserve du maintien d'un certain confort de travail dans les bâtiments scolaires et administratifs.

#### **Vœu n° 4 – Encourager les particuliers dans la production de photovoltaïque**

*« Diverses communes voisines ont adhéré à un projet "Groupe-IT" conçu par la HES-SO Valais et soutenu par l'Office fédéral de l'énergie. Ce projet vise à promouvoir l'énergie photovoltaïque sur les bâtiments privés, notamment avec des évaluations du potentiel, la participation à des appels d'offres groupées et des simplifications des démarches administratives. La Municipalité est invitée à étudier la possibilité d'adhérer à un tel projet. »*

### Réponse de la Municipalité

Partiellement admis.

La croissance du nombre d'installations photovoltaïques sur notre territoire communal est très encourageante, ainsi que le montrent les chiffres publiés dans notre rapport de gestion 2023. Actuellement, près de 400 installations sont raccordées sur le réseau des Services industriels (SILy). La production de ces installations représente environ le 10 % de l'énergie consommée sur le territoire communal.



Dans ce contexte, les SILy renseignent et conseillent volontiers les propriétaires qui le souhaitent. Ce service est gratuit et utilisé régulièrement. Pour rappel, en 2020, et dans le but d'amorcer une dynamique d'équipement en panneaux photovoltaïques auprès des propriétaires privés, une campagne de promotion d'une solution clé en main « Solanne » avait été réalisée dans les quartiers sud-est de la Commune en collaboration avec les Services industriels de Lausanne. Le résultat avait été particulièrement modeste, avec seulement cinq manifestations d'intérêt sur un public cible de plus de 50 propriétaires, ceci malgré quelques relances. Dès lors, la Municipalité est d'avis que l'offre sur le marché est déjà assez complète, vaste et à des prix compétitifs pour qu'il ne soit pas nécessaire de s'intercaler dans les démarches menées par les propriétaires pour s'équiper en la matière.

Notre Autorité rappelle d'ailleurs qu'elle mène, par le biais de ses Services industriels, une ambitieuse politique de promotion de l'énergie photovoltaïque par le biais d'un prix de rachat du courant électrique excédentaire situé dans le haut de la fourchette des distributeurs en Suisse romande (18,6 ct/kWh en 2023 et 2024), contribuant ainsi à ce que ce type d'installation puisse être amorti plus rapidement.

Enfin, en matière de démarches administratives communales pour la pose d'une installation photovoltaïque, celles-ci sont déjà simplifiées si elles respectent les dispositions légales en la matière (art. 18a LAT et 32a OAT). A ce titre, elles ne nécessitent plus d'autorisation de construire avec mise à l'enquête, mais peuvent être réalisées par le biais d'une simple annonce à la Police des constructions, exception faite des bâtiments classés au patrimoine. Enfin, une demande de raccordement conforme à l'ordonnance sur les installations à basse tension (OIBT) faite par un installateur électricien reste, dans tous les cas, indispensable.

#### **Vœu n° 5 – Inclure les citoyens dans le projet du futur collège de la Combe**

*« Nous souhaiterions que la Municipalité intègre une approche participative au projet du futur collège de la Combe, ceci afin de tenir compte des besoins des usagers et riverains et, par la même occasion, augmenter l'adhérence au projet.*

*Les résultats de l'atelier participatif de la Lutrive ont montré qu'une telle démarche bien cadrée pouvait apporter de nouveaux éclairages intégrés dans le projet.*

*Un groupe d'accompagnement composé de quelques citoyens, futurs utilisateurs et conseillers communaux devrait pouvoir fonctionner tout au long de la réalisation du projet et de sa construction, sans pour autant remettre en question le programme fixé au départ du projet. »*

#### **Réponse de la Municipalité**

Admis.

Le Préavis N° 1324 / 2024 - Demande d'un crédit d'études pour la construction du nouveau collège de La Combe (projet d'ouvrage), qui sera soumis au Conseil communal du 22 juin 2024, mentionne qu'une démarche participative a été envisagée par la Municipalité. Tel que le mentionne la Commission de gestion, le programme en tant que tel ne pourra pas être remis en cause. Toutefois d'autres aspects du projet, tels que les modalités d'usage des locaux en dehors des périodes scolaires, les attentes en termes d'aménagements extérieurs, le déplacement de l'écopoint, voire la réorganisation des jardins potagers pourront valablement être questionnés dans le cadre d'une telle démarche.



### **Vœu n° 6 – Locaux pour structures d'accueil**

*« Dans un contexte où l'offre des places d'accueil de jour est constamment sous tension, la Commission de gestion souhaite que la Municipalité continue à examiner attentivement les possibilités de mise à disposition de locaux pour des UAPE dans le cadre de nouvelles acquisitions ou constructions communales, afin de privilégier une politique proactive face à la problématique de l'accueil de jour. »*

### **Réponse de la Municipalité**

Admis.

La Municipalité est pleinement mobilisée pour saisir les opportunités qui se présentent pour adapter les capacités d'accueil de jour des enfants afin de pouvoir répondre aux attentes des parents. L'exercice 2023 a permis à ce titre l'achèvement du bâtiment communal de La Balance, qui va notamment permettre la création d'une Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) de 20 places à la rentrée scolaire 2024. De même, la disponibilité de locaux à louer au sein de la Grand-Rue libérés par une entité privée devrait également permettre, en 2024, la création de 24 places supplémentaires, soit, au total, une augmentation de 25 % de la capacité d'accueil au sein des structures communales.

Pour information, en vue de la rentrée 2024, la Fondation des Structures pour l'Enfance et la Jeunesse (FSEJ) pourra répondre à la quasi-totalité des demandes de prise en charge parascolaire (UAPE et APEMS). La Municipalité estime donc que les besoins en UAPE sont couverts à 95 %. L'ouverture de nouvelles structures de ce type n'est donc pour l'heure plus à l'ordre du jour. Cependant, les efforts de notre Autorité vont se concentrer sur l'accueil préscolaire, où le déficit de places est encore marqué. La recherche de locaux et de terrains est permanente. Des éléments d'information plus précis seront apportés dans le cadre d'une réponse à une motion renvoyée par le Conseil communal à la Municipalité.

### **Vœu n° 7 – Plan des mobilités**

*« Le plan des mobilités a pour objectif de permettre une vision globale de la mobilité sur l'ensemble du territoire et d'intégrer toutes les formes de déplacements y compris le parcage. Les travaux sur le plan des mobilités ont été mis en suspens suite à l'abandon du premier projet de requalification de la route cantonale RC780 réalisé avec la commune de Paudex et dans l'attente du nouveau projet.*

*Nous sommes conscients que ce grand projet impacte la mobilité de notre commune, mais il reste nécessaire d'identifier les problèmes sur le reste du réseau de routes et de chemins communaux. Il est important de se pencher en particulier sur les aspects de la mobilité douce, notamment à proximité des écoles, des lieux publics et des arrêts de transports publics. La problématique du parcage devrait aussi être étudiée.*

*Nous souhaiterions que la Municipalité démarre sans délai une étude sur cette vision de mobilité douce dans les différents quartiers et sur les axes secondaires. »*



## Réponse de la Municipalité

Partiellement admis.

Ce vœu a déjà fait l'objet d'une réponse en 2022. Néanmoins, conformément à la Communication municipale N° 690 / 2024 transmise au Conseil communal lors de sa séance du 6 mai 2024, la réalisation du masterplan des mobilités est provisoirement suspendue, le temps de définir un nouvel avant-projet de réaménagement multimodal pour la route de Lavaux et de débiter la requalification de l'axe Conversion – Landar. Dès que les conditions nécessaires à la réalisation du masterplan seront remplies, la préparation de ce document reprendra, conformément aux engagements pris par la Municipalité. Pour rappel, ce dernier ne traitera pas que des axes principaux de notre Commune, mais aussi de son réseau secondaire. Pour pouvoir proposer une vision prospective, réaliste et coordonnée des mobilités à l'échelle de notre Commune, il convient toutefois d'abord au préalable de savoir ce qu'il adviendra de nos axes principaux.

Dans cette attente, nos services techniques ne sont en rien entravés dans leurs tâches, puisque les orientations en matière de mobilité sont clairement définies dans le cadre légal et normatif en vigueur, dans le plan d'agglomération Lausanne – Morges (PALM) ou encore dans les différentes études menées au sein du schéma directeur de l'Est-Lausannois (SDEL), par exemple l'image directrice des transports publics. Au sein du SDEL, il est à noter qu'une image directrice des mobilités douces est en cours de réalisation. Celle-ci proposera des mesures tant pour les axes principaux de l'Est lausannois que pour le réseau secondaire.

### **Vœu n° 8 – Interfaçage des transports publics avec la mobilité locale**

*« Lutry a la chance de disposer de trois stations CFF permettant un accès rapide à de très nombreuses destinations. Nous souhaiterions que la Municipalité défende leur statut auprès des CFF et étudie leur mise en valeur.*

*L'utilisation de ces stations doit être améliorée par une meilleure qualité d'accès et d'aménagements. Les possibilités de parcage des vélos traditionnels et électriques doivent être considérablement augmentées. »*

## Réponse de la Municipalité

Admis.

Les trois stations des Chemins de fer fédéraux (CFF) présentes sur notre territoire constituent un atout majeur pour notre Commune et sa mobilité. Il faut toutefois garder à l'esprit que celles-ci n'appartiennent pas à notre Commune. La Municipalité entretient néanmoins un dialogue constructif avec les CFF, qui a notamment permis, dans le cadre de l'adaptation des gares de Lutry et de La Conversion à la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand), d'améliorer plusieurs infrastructures sises aux abords ou sur les quais de ces stations.

À propos de la desserte ferroviaire de notre Commune, la Municipalité n'est malheureusement pas directement consultée lors de l'élaboration des projets horaires. Cependant, durant la mise en consultation de ceux-ci, elle a, à plusieurs reprises, formulé des remarques à propos par exemple de la station de Bossière.



En outre, il est à noter qu'à l'échelle du Schéma directeur de l'Est lausannois (SDEL) et de notre Commune, les planifications établies prévoient systématiquement la mise en valeur de nos trois stations et le renforcement de leur rôle de pôle multimodal de transport. À ce titre, ces dernières années, la desserte routière en transports publics de nos stations a été améliorée. Pour les gares de Lutry et La Conversion de nouveaux arrêts ont été aménagés à proximité directs des quais. Dans l'environnement proche de ces deux gares, des véhicules en autopartage ont également été installés.

Enfin, à propos de l'offre en stationnement deux roues à nos stations, une étude a été menée sous l'égide de la commission intercommunale de Lavaux (SIL) afin d'estimer l'offre nécessaire dans les prochaines années. Dans ce contexte, de nouveaux stationnements deux roues ont été aménagés courant 2023 à la gare de La Conversion et des discussions sont en cours avec les CFF pour en faire de même à la gare de Lutry.

#### **Vœu n° 9 – Prolongation de la ligne TL n° 8**

*« La ligne TL n° 8 termine son parcours devant le centre patronal à Paudex. Nous souhaiterions que la Municipalité négocie avec le TL une prolongation de cette ligne jusqu'à Lutry, ce qui permettrait notamment aux gymnasiens de rallier rapidement le gymnase de Chamblandes, mais aussi d'améliorer la desserte du Bourg de Lutry vers les infrastructures du bord du lac de Pully (piscine, port) et vers Lausanne-Sud. »*

#### **Réponse de la Municipalité**

Non admis.

En réalité, la ligne n° 8 des Transports publics de la région lausannoise (TL) termine son parcours à la gare de Pully. La ligne TL n° 21 dessert quant à elle le Centre patronal de Paudex.

L'opportunité de prolonger ou créer une ligne de transports publics entre le sud des communes de Pully, Paudex et notre Bourg a été étudiée dans le cadre de la réalisation de l'image directrice des transports publics de l'Est-lausannois. Il a cependant été démontré que la faible densité de population comprise dans la poche formée par les routes d'Ouchy (RC 777) et de Lavaux (RC 780) ne permettait pas de justifier la création d'une telle desserte en transports publics. D'importants aménagements devraient être également entrepris pour le passage et le remboursement des véhicules. En sus, nous devrions financer des kilomètres supplémentaires annuels.

Il est à noter toutefois que le réseau de transports publics existant permet déjà de rejoindre ces destinations, certes parfois en effectuant des changements ou en marchant. Il en va de même pour le réseau futur établi dans le cadre de l'image directrice des transports publics de l'Est-lausannois.

#### **Vœu n° 10 – Intelligence artificielle**

*« L'intelligence artificielle (AI) n'est pas mentionnée dans le rapport de gestion 2023. Pourtant, les technologies et les applications de l'IA continuent de progresser et d'apporter une valeur ajoutée aux entreprises et aux administrations publiques. Les applications de l'IA dans le secteur public se développent en Suisse. Sur le lieu de travail, elles permettent également de soutenir les employés (prise de PV; rédaction de réponses aux avis et commentaires en ligne*



*d'utilisateurs, production d'images ou de vidéos, etc.) et d'augmenter significativement leur productivité. Pour y parvenir, l'administration publique concernée doit choisir les bons outils d'IA et les mettre en œuvre avec succès.*

*Dans ce contexte, la Commission émet le vœu que la Municipalité entreprenne une étude pour identifier ses besoins, définir ses objectifs et réfléchir précisément aux domaines de l'administration communale qui ont le potentiel d'accroître leur efficacité grâce à l'IA. Ce travail pourrait faciliter certaines tâches des services de la Commune tout en faisant rayonner Lutry en tant que Municipalité pionnière dans le domaine de l'IA. »*

## **Réponse de la Municipalité**

Admis.

L'informatique communale intègre déjà des dispositifs faisant appel à l'intelligence artificielle pour accroître son efficacité. Pensons notamment aux logiciels de cybersécurité utilisés pour détecter en temps réel les menaces potentielles qui pourraient compromettre notre infrastructure, ou à un logiciel d'aide à la rédaction (correction orthographique et moteur de reformulation) installé sur tous les postes de travail.

S'agissant des prochaines migrations de logiciels bureautiques, ou l'implémentation future de nouveaux logiciels de travail collaboratif (p. ex. : gestion électronique des documents), de gestion des ressources humaines, ou d'assistance aux usagers (p. ex. : chatbot), pour n'en citer que quelques-uns, leur habilité à intégrer des composantes d'intelligence artificielle pour automatiser, optimiser ou fluidifier la réalisation de certaines tâches sera au cœur des critères qui guideront les choix de la Municipalité.

Au-delà de ces perspectives à priori séduisantes, la Municipalité gardera un esprit critique concernant les enjeux et les risques inhérents à la protection des données que soulève la question de l'intelligence artificielle.



## Suites données aux vœux de la Commission de gestion pour l'exercice 2022

La Municipalité revient sur les suites données aux vœux de la Commission de gestion pour l'exercice précédent lorsqu'il y a matière à apporter un complément d'information.

### **Vœu n° 6 (2022) – Développer les moyens mis en œuvre pour les transports publics et la mobilité douce**

*« Malgré la suspension du masterplan des mobilités, sans attendre les futures possibilités sur la RC770, nous invitons la municipalité à développer les infrastructures de mobilité douce sur les autres axes de la commune. »*

### **Réponse de la Municipalité (2022)**

Partiellement admis.

Lors de tous projets de réfections de nos voiries, il est systématiquement pris en considération les améliorations possibles en matière de mobilité douce. Néanmoins, nos espaces publics ne sont pas extensibles et, parfois, nous ne sommes pas en mesure de garantir les gabarits minimums imposés par les normes en matière d'aménagement d'infrastructures de mobilité douce.

À titre d'illustration, sur la route de Lavaux (RC 780) ou l'axe Conversion – Landar (RC 770), la configuration des voiries ne permet pas, en l'état actuel, d'offrir les gabarits nécessaires pour l'aménagement de bandes ou de pistes cyclables. Au préalable à l'installation de telles infrastructures, toutes les voies de circulation présentes sur ces chaussées devraient être réorganisées. Pour ce faire, des études trafic et des plans devraient être établis. Le réglage de nos infrastructures lumineuses devrait également être modifié. Sous réserve d'obtenir l'aval des autorités cantonales, il faudrait ensuite effacer et/ou modifier l'ensemble des marquages existants sur ces axes. Dès lors, il n'apparaît pas opportun de procéder à de tels travaux, sachant qu'il est déjà prévu de réaménager entièrement les RC 780 et 770, que des études pour cela sont en cours et que celles-ci prévoient déjà des infrastructures cyclables.

Concernant les transports publics, d'importantes améliorations de notre réseau ont été effectuées ces dernières années. Le développement futur de ce dernier est d'ores et déjà planifié au sein de l'image directrice des transports publics de l'Est-lausannois.

### **Suites données**

Parmi les réflexions menées pour le réaménagement de la route de Lavaux, des aménagements cyclables sont d'ores et déjà planifiés. En sus, il est à noter qu'une bande cyclable devrait en principe être aménagée prochainement sur la route du Bras de Fer. Enfin, à l'échelle du schéma directeur de l'Est-lausannois, une image directrice des mobilités douces est en cours d'élaboration. Dans le cadre de celle-ci, des aménagements cyclables et piétons sont projetés sur les axes structurants de notre Commune et sur le réseau secondaire.



### **Vœu n° 7 (2022) – Archives communales et patrimoine historique**

*« La commune de Lutry détient de nombreux actes et documents historiques. Nous souhaitons que la municipalité étudie la possibilité de prévoir un local approprié, lieu d'archive et objets historiques afin de protéger durablement ce riche patrimoine communal. »*

#### **Réponse de la Municipalité (2022)**

Admis.

La Municipalité est pleinement consciente de la richesse et de la qualité du patrimoine archivistique de Lutry. Elle élabore actuellement un projet de nouveau local pour accueillir dans des conditions optimales les archives communales et favoriser leur mise en valeur. Celui-ci fera l'objet d'un préavis qui sera soumis au Conseil communal courant 2023.

#### **Suites données**

Le Conseil communal a accepté en décembre 2023 le Préavis N° 1318 / 2023 - Demande de crédit pour la transformation et l'aménagement d'un nouveau local pour les archives communales. La réalisation des plans d'exécution et les soumissions sont actuellement en cours, pour un début de chantier prévu fin septembre 2024.

### **Vœu n° 8 (2022) – Transit du trafic dans le bourg de Lutry**

*« Nous avons constaté qu'un certain nombre de véhicules passent par l'avenue du Grand-Pont et la rue des Terreaux. Nous désirons que la municipalité examine la possibilité de mise en place de mesures afin de faire respecter l'interdiction de "pur transit" de véhicules entrant dans Lutry par l'ouest/Grand Pont pour ressortir par les feux du Voisinand dans le seul but d'éviter le trafic sur la RC. »*

#### **Réponse de la Municipalité (2022)**

Partiellement admis.

Sur l'avenue du Grand-Pont ou la rue des Terreaux, la possibilité de prendre des mesures pour limiter le trafic de transit a déjà été étudiée. Toutefois, en l'état, aucune solution n'a été retenue, car toutes engendraient d'importants problèmes d'accessibilité. Il est également impossible de procéder à des contrôles répressifs sur ces voiries, car l'expérience a démontré que lors de ces derniers, les automobilistes arguent généralement « qu'ils ont une livraison/prise en charge à faire dans le bourg... ». Dès lors, aucune amende ne peut leur être délivrée.

La Municipalité est néanmoins consciente du problème. À ce titre, elle rappelle que dans le préavis n° 1310/2023 Demande de crédit pour l'établissement de l'avant-projet de réfection des routes cantonales RC 768, RC 777 et RC 780, il a été clairement notifié que des variantes seront étudiées pour résorber les problèmes liés au trafic de transit sur l'avenue du Grand-Pont et la rue des Terreaux. Il est cependant indispensable de coordonner celles-ci avec la réfection de la route de Lavaux et le projet de nouveau collège.



## Suites données

Dans le cadre des réflexions menées pour le réaménagement de la route de Lavaux (RC 780) et de l'aménagement du Collège de la Combe, des variantes sont en cours d'étude pour limiter le trafic de transit dans le Bourg.

### **Vœu n° 9 (2022) – Stratégie d'approvisionnement électrique**

*« Nous souhaitons que la municipalité définisse une stratégie d'approvisionnement électrique sur les 5 à 10 ans. Les évènements de l'année écoulée ont pointé du doigt l'importance de s'assurer un approvisionnement électrique sûr et à prix acceptable pour la collectivité et ses habitants. Par ce vœu, la Cogest souhaite que la municipalité agisse pour minimiser les risques liés à la dépendance de la commune sur ses voisins et définisse une stratégie d'approvisionnement électrique prévoyant une augmentation de la production domestique d'une part et des mesures pour réduire les prix d'acquisition extérieurs d'autre part. »*

### **Réponse de la Municipalité (2022)**

Partiellement admis.

Jusqu'en 2022, la faible volatilité du marché de l'électricité permettait aux Services industriels de Lutry (SILy) d'acheter une fois par année le volume nécessaire à terme à des prix relativement stables, ou tout du moins avec des variations de cours marginales. Avec l'effolement des cours de l'électricité en 2022 et du fait que nous n'avons pas les volumes nécessaires nous permettant d'acheter en plusieurs fois de petites tranches d'approvisionnement, il n'a pas été possible de moyenner les cours d'achat tout au long de l'année. Afin de pallier ces difficultés, des négociations sont déjà en cours avec différents fournisseurs en gros pour intégrer un « pool d'achat » permettant de mutualiser les approvisionnements, traiter de plus gros volumes et obtenir de meilleures conditions tarifaires.

## Suites données

Un contrat pour la fourniture d'énergie a été signé en août 2023 avec les Services industriels de Lausanne (SiL), partenaire de longue date des Services industriels de Lutry (SILy). D'une durée minimale de 5 ans, il permet aux SILy de bénéficier du portefeuille d'achat d'énergie en gros des SiL. Cet accord permet d'obtenir des prix plus stables au travers d'achats réguliers menés par une équipe de professionnels dédiés à cette activité et portant sur de plus gros volumes.

### **Vœu n° 11 (2022) – Ouvrir la visite des forêts**

*« La commune de Lutry possède de magnifiques forêts. Nous demandons à la municipalité d'ouvrir la visite des forêts aux autres membres du conseil communal et citoyens adultes sur inscriptions. »*

### **Réponse de la Municipalité (2022)**

Partiellement admis.



L'équipe des forestiers ne dispose pas des ressources humaines nécessaires pour assurer des visites régulières aux membres du Conseil communal et à la population. Néanmoins, des démarches en ce sens sont déjà organisées avec les écoles de Lutry pour des journées de découverte de la forêt destinées aux élèves. D'autre part, des aménagements ont été réalisés à l'attention des scolaires pour leurs activités en forêt (« canapé forestier »).

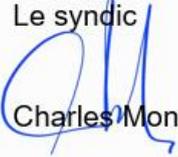
La Municipalité prendra en compte le vœu de la Cogest pour l'établissement du programme de la « Quinquennale de Lutry » à l'attention des membres du Conseil communal lors de la prochaine législature.

### Suites données

Comme annoncé, la « Quinquennale de Lutry » a permis de proposer aux membres du Conseil communal une visite du Dépôt des Bûcherons, ainsi qu'une démonstration de déchiquetage de grumes et de production de plaquettes, présentant de manière concrète la filière de bois-énergie issu de nos forêts domaniales.

Adopté par la Municipalité le 10 juin 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic  
  
Charles Monod



Le secrétaire  
  
Patrick Csikos